



20 août 2015

Informations relatives à la consultation

Objet de la consultation	Ordonnance de la Banque nationale: révision du chapitre 4 (Surveillance des infrastructures des marchés financiers) Projet de révision partielle de l'ordonnance de la Banque nationale et rapport explicatif
Cercles invités à prendre position	Toutes les parties intéressées sont invitées à prendre position sur le projet de révision de l'ordonnance de la Banque nationale.
Délai	2 octobre 2015
Envoi des prises de position	Banque nationale suisse Andy Sturm Directeur Bundesplatz 1 CH – 3003 Berne ou oversight@snb.ch



Format des prises de position	Veillez faire parvenir votre prise de position sous forme électronique (par courriel avec fichier joint ou sur support électronique).
Publication des prises de position	Sauf indications contraires, la BNS part du principe que les participants à la consultation consentent à ce que leur avis soit publié.
Questions	Philipp Haene téléphone: +41 (0)58 631 06 85 ou oversight@snb.ch